

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 29/01/2021

Présents : Jérôme Baudot, Yoann Bernard, Christophe Berthet, Serge Gardien, Geneviève Lamberet, Jocelyne Nambotin

Excusé : Alain Nambotin, procuration donnée à Serge Gardien

Début de séance : 20h30

Secrétaire de séance : Jocelyne Nambotin

Votants : 7/7

1) Approbation du compte rendu du 15 janvier 2021

Aucune réserve n'étant formulée, le Conseil vote à l'unanimité l'approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2021.

2) Renouvent de la convention de télétransmissions avec la Préfecture des actes au contrôle de légalité et autorisation à donner au maire de signer l'avenant de cette nouvelle convention.

Étant donné que la convention de dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture est arrivée à échéance le 31 décembre 2020, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de renouveler cette convention afin de continuer à transmettre ces actes par l'intermédiaire de la société CERIG. Il demande également au Conseil son accord pour qu'il signe l'avenant à cette convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain représentant l'Etat. Après s'être finalement assuré de l'absence de toute question ou remarque, le maire soumet le point au vote.

Le Conseil municipal, **accepte à l'unanimité,**

- **le principe du renouvellement de cette convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture**
- **autorise le Maire à signer l'avenant de cette convention**

Délibération 02-02-21

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 21h 00.

La secrétaire de séance, Jocelyne Nambotin

Mr le Maire Serge GARDIEN